



Et si on parlait de votre avenir et de celui de l'INPI ?

Heure d'information syndicale – 7 avril 2022

# L'UNSA, ça vous parle ?



Notre originalité : **l'autonomie**

Un syndicalisme de terrain avec l'ensemble des salarié.es.  
L'autonomie s'exerce dans le respect des valeurs de la charte de l'UNSA



Notre engagement : **être utile et efficace**

Nos priorités : informer, accompagner et défendre les salarié.es en toute transparence



Notre méthode : **agir pour obtenir**

Notre ADN : dialoguer, proposer, agir, revendiquer, négocier

L'UNSA est un syndicat réformiste et progressiste

# L'UNSA INPI

15 années d'expérience

Présence dans les instances de l'INPI

- CA – Conseil d'administration
- CTEP – Comité technique d'établissement public
- CHSCT - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- CCP - Commissions consultatives paritaires
- CAS – Commission d'action sociale

Participation aux groupes de travail et aux réunions organisés dans le cadre du dialogue social.

# Une nouvelle équipe à votre service

- Une **connaissance pointue** de l'INPI et de tous ses métiers
- Des collaborateurs issus de **différentes directions**, **force de propositions** pour défendre vos conditions de travail et d'emploi
- Une équipe **engagée**, partie prenante d'un dialogue social de qualité avec pour **principal objectif la défense de vos intérêts**
- Une équipe qui s'engage sur **des résultats concrets et quantifiables**
- Une équipe ouverte sur les autres : Rejoignez-nous !
- Une communication **transparente** qui vous informe des discussions et des évolutions en cours



Secrétaire général : Bernard BARBIER

Secrétaire général adjoint : Bruno BERNOS

Trésorière : Michelle PAGES

Trésorière adjointe et en charge de la communication : Safia ZIANI

Administrateurs : Elisabeth BONNET-BOUCHAKOR (Courbevoie) - Stéphanie GALLANT  
et Edith TIBECHE (Lille)

## Les actions de l'UNSA doivent vous permettre de :



- Réaliser sereinement vos missions grâce à l'obtention des **moyens nécessaires** (humains, logistiques ...)
- Trouver du **sens à votre travail** (clarté de l'organisation et des missions, calendrier raisonnable des projets, objectifs de qualité, vision de l'avenir...)
- D'obtenir la **reconnaissance** de votre engagement et de votre professionnalisme (Primes, bonifications, AP, promotion ...)
- Pouvoir **concilier vie professionnelle et vie personnelle**
- D'augmenter votre **pouvoir d'achat**
- D'accroître **l'action sociale**

## Notre méthode :



- Vous rencontrer pour échanger
- Vous informer en toute transparence (newsletter)
- Vous accompagner dans vos démarches
- Porter vos revendications collectives ou individuelles
- Favoriser le dialogue avec la Direction tout en restant ferme dans la défense de vos intérêts
- Défendre les intérêts de l'INPI devant nos tutelles : Défendre l'institution, c'est défendre ses collaborateurs
- Solliciter l'assistance et les moyens de notre fédération si nécessaire

Notre devise :

**L'UNION FAIT LA FORCE**

## Des outils à votre disposition :



unsa@inpi.fr



01 56 65 83 68



<https://inpi.unsa.org> accessible via inpi.net



Lettre Mensuelle



Permanence : tous les jeudis (13h - 14h)

Courbevoie : Bureau B073 (RC)

Lille : 44 mezzanine



Engagez-vous à nos côtés !

;-)

# Les actualités

## LES NOUVELLES MISSIONS DE L'INPI

- Loi Pacte volet PI :
  - Brevets activité inventive
  - Opposition brevets
  - Procédures annulation et déchéance de marques



**Reconnaissance du travail effectué et vigilance sur les effectifs nécessaires**

- Guichet unique (GU) et Registre National des entreprises (RNE)
  - Plusieurs alertes auprès de la Direction générale
  - Problèmes de pilotage, d'organisation, de coordination et d'effectif



**Actions possibles auprès de la tutelle et du délégué interministériel**

**Demande d'une organisation «séparée » entre cœur de la PI et GU/RNE**

**Plafonnement des recettes :**

**Suppression du plafonnement des recettes, pour que l'INPI conserve son autonomie budgétaire et puisse continuer à remplir pleinement ses missions**

## TÉLÉTRAVAIL

- Décompte des jours de télétravail à partir du 7 février
- Contre le Flex office : plusieurs alertes auprès de la Direction générale avec proposition de solution



→ **Renforcer l'accès au télétravail à tous les collaborateurs**

→ **3ième jour**

→ **Création de nouveaux bureaux**

→ **Limiter les bureaux partagés**

→ **Augmenter l'allocation de télétravail suite à l'inflation**

## VOTRE RÉMUNÉRATION

- Prime de performance collective (2013)
- Prime INPI Direct (2013)

Grâce à l'UNSA

Actions en Intersyndicale :

- Prime de performance individuelle obtenue à 100% en 2021
- Recours auprès du Tribunal administratif pour obtenir 100% de l'enveloppe de la prime de performance 2020
- Plus d'équité dans la distribution des AP et des bonifications indiciaires



- **Négocier une augmentation de salaire suite à l'inflation**
- **Revoir la catégorisation des postes**
- **Demander de la transparence sur l'attribution des AP /bonifications/prime /promotion (critères)**
- **S'assurer que l'enveloppe des primes de performances individuelles soit distribuée à 100 %**

## PASSERELLES ET ÉVOLUTION DES MÉTIERS



- **Demande de mise en place d'une véritable politique de GPMC - gestion prévisionnelle des métiers et compétences - (évolution métier / passerelles/ formation/plan seniors)**
- **Obliger l'administration à mettre en place CHAQUE ANNEE une campagne de promotion au choix**
- **Pas de mobilité contrainte en région**
- **Localisation possible de postes en région**
- **Des évolutions de carrières sans discrimination :**
  - **Veiller à l'équité femme /homme**
  - **Évoluer au sein de la même délégation doit être possible**
  - **Accéder à un poste de responsable au sein de son propre pôle doit être possible également**

## ACTION SOCIALE

Accès aux prestations de l'ALPAF (logement – séjours ) et de l'EPAF (séjours famille et enfants) depuis 2012



Grâce à l'UNSA

Demande à la DRHDS de la mise en place des chèques CESU garde d'enfants 6 -12 ans



- **Obtention des chèques CESU garde d'enfants 6 -12 ans**
- **Réalisation d'un benchmark sur les prestations des autres organismes publics**
- **Demande de budget supplémentaire**

## Des outils à votre disposition :



unsa@inpi.fr



01 56 65 83 68



<https://inpi.unsa.org> accessible via inpi.net



Lettre Mensuelle



Permanence : tous les jeudis (13h - 14h)

Courbevoie : Bureau B073 (RC)

Lille : 44 mezzanine



Des questions ?

Merci !